

COMMUNIQUE DE PRESSE



Grenoble, le 9 septembre 2016

Communiqué d'Alain Denoyelle, Adjoint à l'Action sociale,

« Nous demandons à l'Etat la mise en œuvre d'un véritable Plan Logement et Hébergement à l'échelle du bassin grenoblois ».

Suite au décès dramatique d'une jeune fille survenu dans un bâtiment occupé illégalement par des personnes en situation d'extrême détresse et sans solution d'hébergement, nous demandons à l'Etat de mettre en œuvre un véritable Plan Logement et Hébergement à l'échelle du bassin de vie, en coordination avec les collectivités locales. Pour éviter que de telles situations ne perdurent, il est également nécessaire que soient mises en œuvre réellement les procédures d'accompagnement coordonnées par l'État lors de l'évacuation de ces lieux, comme le précisent les textes.

La Ville de Grenoble, qui agit au quotidien et bien souvent au-delà de ses compétences légales pour accompagner ces personnes en détresse dans l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi ou au logement, est disponible pour travailler avec l'Etat à la mise en œuvre de ce Plan.

Toutes les grandes villes et métropoles de France sont aujourd'hui concernées par l'insuffisance du dispositif d'hébergement d'urgence, qui est une compétence régaliennne. La mise en œuvre de ce Plan permettra à ces personnes en détresse de retrouver le chemin de l'intégration, et d'éviter ainsi que de nouveaux drames ne se produisent. »